

Septembre  
2021



**PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SUR LES COMMUNES  
DE SAINT-MAXIRE ET FAYE-SUR-ARDIN**

# L'installation des Mâts de mesures

Un projet éolien **dépend majoritairement du vent** sur la zone choisie. Il est donc nécessaire de mesurer le vent dans toutes les conditions de vent possibles. C'est pourquoi, nous installons un mât de mesure de vent pendant une année complète, ce qui permet de connaître plus précisément **la force du vent et sa direction**, selon les moments d'une même journée et selon les saisons.



La vitesse du vent sera mesurée par **quatre anémomètres** situés à différentes hauteurs et la direction du vent sera obtenue grâce à **deux girouettes**.

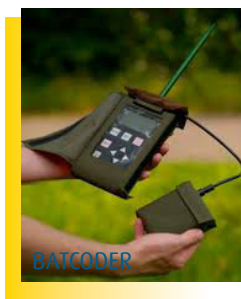
Équipé d'une plaque photovoltaïque et d'une batterie, les mâts seront totalement autonomes en énergie.

Afin de correspondre au maximum à la réalité, la hauteur des mâts de mesures est déterminée en fonction de la hauteur de la nacelle des futures éoliennes.

Les mâts de mesures seront installés en amont des différentes études. En effet, ce type d'aménagement participe également aux études écologiques puisqu'il est possible d'installer un **Batcorder** : **dispositif permettant d'effectuer le suivi de l'activité des chauves-souris**. Ces données permettront de compléter les données pour les études écologiques.



**Dans le cadre de l'installation des mâts de mesures, vous avez la possibilité d'investir dans ces deux projets et d'en devenir acteur !**



Marie RICH

Chef de projets éoliens  
saint-maxire@enertrag.com  
faye-sur-ardin@enertrag.com



ENERTRAG

Cap Cergy  
4-6 rue des Chauffours  
95015 Cergy-Pontoise  
TÉL : 01 30 30 60 09



SITE INTERNET

<https://saint-maxire.parcseoliens-enertrag.fr/>  
<https://faye-sur-ardin.parcseoliens-enertrag.fr/>